

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DVD 1107 Conventions de partenariat pour l'événement « Bougez Malin ».

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions de partenariat, pour l'événement « Bougez Malin », avec la société ERDF et Autolib' ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des conventions de partenariat pour l'événement « Bougez Malin » avec les partenaires suivants : ERDF et Autolib'. Les textes de ces conventions sont joints à la présente délibération.